



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 20 et 21 février 2026

(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 20 et samedi 21 février 2026)

- Etaient présents :* Mmes V. BAJOLLET, J. BRANDI, M-A. CARLIER, G. CAUVIN, E. CHAPILLON, C. GAUDILLIERE, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, L. SIMI-LAHOZ (vendredi matin et samedi matin), C. VEROLA et F. VIGUIE
MM. R. ARMAND, R. BARRE, L. BOURLET, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J-M. MARAUX, R. PAPON, M. POGGI (vendredi matin), M. ROBERT, J-P. SANTUCCI, P. STEPHANT, L. VAISSIERE et A. VORILLION (vendredi)
- Présents en Visio :* Mmes M. DUCHENE-DROFF (vendredi), B. SANS et K. SCHMITT (vendredi)
M. D. SCHMITT (vendredi)
- Y participaient :* M. X. GRANDE (vendredi en Visio), Directeur administratif et financier
M. P. RODRIGUEZ, Directeur Technique National
M. C-B. AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique National
Mme A. MAILLARD (vendredi), Conseillère Technique Nationale
M. F. ROUSSEAU (vendredi matin en Visio), Conseiller Technique National
- Excusés :* Mmes C. BERNARD et C. MARTELET
M. J-P. IANNARELLI
- Absent :* M. C. SARRIO

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Merci à toutes et tous de vous rendre disponibles pour ce premier CODIR de l'année 2026, comme vous connaissez suffisamment longtemps avant le calendrier, merci d'essayer de respecter ce temps collectif, important pour notre institution. Vous devez vous fixer des priorités et la présence aux CODIR fait partie des priorités.

Je rappellerai à toutes fins utiles que nos débats n'ont pas vocation à être divulgués à l'extérieur tant que la version définitive du compte rendu officiel n'est pas diffusée. Et que la transparence n'impose pas de retranscrire in extenso nos débats.

Je vous rappelle que nous avons des organes officiels de diffusion de l'information, alors éviter de donner du crédit à des sites non officiels, même s'ils peuvent dire des choses vraies, ce n'est pas la parole officielle de la FFPJP.

Je reviendrai sur l'affaire qui oppose la FFPJP à Duvarry Développement, elle est symptomatique de la place des réseaux dans notre société et du crédit qu'on leur donne.

Il en va de même pour la licence dématérialisée, si j'en crois les réseaux sociaux : « nous sommes nuls », « rien ne marche », et notre communication est nulle. Pourtant, le nombre de licenciés, à date, est plus important que l'an passé, les organisateurs ne se plaignent pas de la gestion des compétitions, du moins ce qui prennent au sérieux le contrôle des licences et qui s'en donnent les moyens.

Certes, il y a des couacs comme chaque fois que l'on développe ou met en place un nouveau système. Ce dernier génère du travail et je remercie toutes les personnes qui se mobilisent pour faire en sorte que ce nouveau système de licences et de gestion des compétitions fonctionne. Alors oui on peut faire toujours faire mieux, on peut aussi passer son temps à se flageller. Mais entre l'autosatisfaction et l'autoflagellation, il y a un juste milieu celui de la raison et du discernement.

Il reste du travail à faire, car un système s'il ne veut pas mourir doit être en mouvement, il sera décrié quoique l'on fasse ou que l'on dise, c'est pénible mais c'est le prix à payer lorsque l'on est en responsabilité et de surcroît bénévole.

Comme évoqué dans le mail que je vous ai transmis, la prochaine AG de la CEP est électorale. Joseph CANTARELLI jusqu'ici vice-président de la CEP ne se représente pas, je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli pour représenter notre institution au sein du COMEX de Confédération Européenne de Pétanque. Comme je vous l'ai écrit, il serait paradoxal que la France ne présente pas de candidat mais plus encore qu'elle ne soit pas représentée au sein du bureau Directeur de la CEP, mais prudence une élection reste une élection. Une seule personne a souhaité se présenter et je la remercie aussi Roland ARMAND représentera la FFPJP en tant que candidat aux élections à la CEP.

Par suite de la modification des statuts et comme évoqué afin de respecter la parité intégrale au sein du bureau de la FFPJP, Michel POGGI est nommé Vice-Président de la F.F.P.J.P.

II. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Au 18 février, la Fédération compte 282 168 licences (en 2025 au 28 février, nous comptons 284 850 licences).

Le passage de la licence dématérialisée n'a pas eu d'incidence sur la prise des licences 2026.

Pour les mutations, nous comptons 22 488 mutations (262 « Elite », 3055 « Honneur » et 19 171 « Promotion » et « Non Classé »). La hausse du tarif des mutations ne va pas impacter le budget puisque nous avons prudemment pris en compte 80 % de nos mutations 2025 (26 806).

Les manifestations de début d'année :

- Finale du Circuit National Jeunes en décembre 2025 à VALENCE : les dépenses sont inférieures au budget ;

- Bilan du congrès national de PONTIVY : est conforme aux prévisions. Le comité directeur doit valider le versement du solde de la subvention au comité organisateur (CD 56), au vu du bilan et des pièces justificatives fournis.

Le comité directeur valide, à la majorité, le versement du solde de la subvention à hauteur de 17 000 € au comité du Morbihan.

Rappel : Pour les demandes d'acomptes des fiches financières 2026, elles seront transmises aux comités début mars avec une date limite de paiement au 15 avril. L'acompte sera basé sur 70 % de la facturation des effectifs 2025.

Pour rappel aux membres du CODIR et salariés, Les règles financières pour le mandat 2025-2028 ont été reprises avec des explications plus précises concernant les remboursements de frais, de plus vous devrez remplir un formulaire de réservation pour vos déplacements (délégations et missions fédérales) en dehors des réunions Codir et du Congrès, formulaire que vous devrez transmettre en amont au secrétariat du siège (Romain) qui se chargera de vos réservations.

III. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)

Vous trouverez en pièce jointe le Powerpoint INTERVENTION DTN.

C-B. AGOSTINI : sport santé – lutte contre les violences et honorabilité – compagnonnage – campus.

P. RODRIGUEZ : colloque des éducateurs – structuration en Corse – filière d'accèsion – collectifs France masculins et féminins.

A. MAILLARD : collectifs France espoirs et jeunes masculins et féminins.

IV. COMMISSIONS

1. TOP Nationaux (Romain BARRE)

La Marseillaise : une réunion a eu lieu le 19 février, dans les locaux de la Marseillaise afin de préparer le mondial 2026. Depuis la fin du mondial 2025, nous avons commencé à travailler sur cette édition en étroite collaboration avec les organisateurs.

L'objectif commun est de tendre vers le règlement fédéral à compter de la deuxième journée, des avancées significatives seront mises en place dès cette année.

Comme chaque année, certaines régions sont en retard sur la désignation des délégués pour les concours nationaux qui les concernent. Il sera nécessaire à terme de mettre une date butoir.

Nous recevons régulièrement des demandes d'organisateur de nationaux qui demandent une augmentation du nombre d'équipes. Il est nécessaire pour apporter une réponse, la plus juste possible, que les comités départementaux et/ou régionaux servent de relais pour ce type de demandes. Ils ont une parfaite connaissance des spécificités au niveau locales, ce qui permet de prendre en compte tous les paramètres.

2. C.N.C. (Laurent VAISSIERE)

Le comité directeur valide, à la majorité, la composition des groupes pour 2026.

Modification importante pour les montées et descentes en CNC féminin : à compter de cette année, seules les 2 derniers de chaque groupe de CNC-F1 descendront en CNC-F2. A l'inverse, les 7 premiers des groupes de CNC-F2 et le meilleur 2ème participeront à la finale nationale. Les 8 équipes seront réparties en 2 groupes de 4 et les premiers et 2ème de chaque groupe accéderont au CNC-F1.

Afin de lutter contre les arrangements lors des championnats de Clubs, le CRO souhaite revoir la grille des points attribués lors des rencontres afin de voir si cela peut avoir une incidence sur cette situation désagréable et qui nuit à l'image d'un championnat.

Cadre de l'expérimentation :

- Nouveau barème de points avec des bonus offensifs et défensifs :

5 points pour une victoire

2 points pour un match nul

0 point pour une défaite

1 point pour un forfait

1 point de bonus offensif lorsqu'une équipe atteint au moins 30 points pour une compétition de pétanque (30-6 ; 32-4 ; 34-2 ; 36-0)

1 point de bonus offensif dès qu'une équipe atteint au moins 20 points dans un match de Jeu Provençal (20-4 ; 24-0)

1 point de bonus défensif pour une défaite 16-20 à la pétanque et pour une défaite 10-14 au Jeu Provençal

De plus, une équipe qui termine invaincue se verra octroyer un bonus de 3 points.

Accord donné à la région Occitanie pour cette expérimentation qui sera appliquée dans tous les CD d'Occitanie, CDC, CRC, open, vétérans, féminin et jeu provençal.

Le bilan de l'expérimentation (basé sur le comparatif ancien et nouveau barème et analyse des comportements) permettra de savoir s'il y a lieu ou pas de modifier le barème.

Tenues :

Le comité directeur confirme l'interdiction des survêtements "cargo" avec de grandes poches jusqu'aux genoux.

3. Jeu provençal (Claire GAUDILLERE)

Le président de la CEP a une réelle volonté de développer le jeu provençal et a constitué au sein de la CEP une commission de jeu provençal dont la responsabilité a été confiée à Claire GAUDILLERE.

Il devrait voter également un budget pour l'Europe pour le jeu provençal car il espère mettre en place en 2027, voire 2028, un championnat d'Europe.

Résultat du sondage pour la création d'un championnat mixte JP :

- Les clubs (plus de 900 clubs ont répondu) sont POUR à 69% ;
- Les CD (88 CD ont répondu) sont POUR à 50%.

Les commissions calendrier et championnats de France sont sollicitées pour mettre une date dès 2027 pour ce championnat et respecter ainsi la feuille de route du Président et justifier l'augmentation de licence qui a été annoncée au congrès.

Il est proposé d'étudier une modification du cahier des charges en autorisant des villes limitrophes (comme HYERES/LA LONDE) de se regrouper. Cela permettrait le partage des bénévoles, les poules se dérouleraient sur les 2 sites et la suite du championnat se jouerait sur le même site.

La commission s'interroge sur l'uniformisation du règlement CDC, CRC, CNC jeu provençal avec le règlement de la coupe de France jeu provençal. Pour éviter des « arrangements » à la 3^{ème} rencontre. Est-il envisageable de modifier l'attribution des points pour éviter les matchs nuls ou bien de modifier le nombre de points affectés aux parties gagnées ou perdues ? (Voir intervention CNC).

Demande de modification de la distance de jeu (passage à 18m maximum) pour la catégorie vétérans.

Le comité directeur ne valide pas, à la majorité, la proposition de modification de la distance de jeu, pour la catégorie vétérans.

4. Discipline (Michel POGGI)

Depuis le congrès :

- Commission fédérale : 3 nouveaux dossiers à traiter ;
- Commission fédérale d'appel (ex nationale) : 1 dossier traité ;
- Commission d'éthique : 1 dossier traité.

Suspensions immédiates jusqu'à comparution : 6 dont 3 en catégorie 6, 2 en catégorie 7 et 1 en catégorie 8 depuis le congrès.

Le comité directeur refuse, à la majorité, une demande de remise de peine.

Formations des commissions régionales de discipline : depuis le 1er janvier 2026 : 17 janvier GRAND EST, 14 février AURA et le 21 février NOUVELLE AQUITAINE - d'autres sont prévues pour l'instant jusqu'en septembre.

5. Handi-pétanque (Éric DORIZON)

CIRCUIT HANDI-VALIDE DE PETANQUE :

La F.F.P.J.P. coordonnera le circuit national et s'appuiera sur ses comités régionaux (CR) pour l'organisation de chaque étape.

Le format de compétition est doublette mixte handi-valide (sans contrainte de genre) avec possibilité de constituer des doublettes handi-handi.

Pour reconnaître un licencié en situation de handicap, l'organisateur s'appuiera sur la case « Titulaire carte mobilité » dans Geslico. Toutes les personnes en situation de handicap concourront dans une seule et même catégorie (pas de classification des handicaps). Chaque étape du circuit devra être composée à minima de 9 équipes. Chaque étape pourra faire sa phase qualificative pour la phase finale en élimination directe, soit sous forme de poules, soit sous le format système suisse. Les parties (phase qualificative et phase finale) se feront au temps (50 minutes + 1 mène). La même doublette tout au long de l'année n'est pas imposée. En revanche, un bonus sera attribué à une équipe qui participe avec le même partenaire à plusieurs étapes (2 points par étape à partir de la 2ème étape jouée).

Quand ? : à définir avec chaque CR, mais le circuit s'étalera tout au long de l'année civile avec pour objectif 1 étape par mois minimum.

Où ? : à définir avec chaque CR, mais le circuit s'étalera sur toute la France, avec pour objectif 1 étape par région minimum.

Nous envisageons la mise en place d'un calendrier fédéral national « Circuit handi-valide de Pétanque » et la mise en place d'un classement tout au long de l'année en fonction des résultats sur le circuit avec à la fin la désignation du meilleur joueur handi de l'année et le meilleur joueur valide de l'année (en cas d'égalité pour le meilleur joueur handi, le départage pourra se faire en fonction de la classification pétanque du joueur valide de la doublette, le moins bien classé étant le plus méritant). Les moyens financiers : réalisation d'une affiche avec communication et récompenses des champions.

Classification :

- Entre 9 et 15 équipes : vainqueur 10 points - finaliste 6 points - demi-finalistes 4 points – quarts de finalistes 2 points (+ 2 points de participation par étape à partir de la 2ème étape jouée avec le même partenaire) ;
- 16 équipes et plus : vainqueur 12 points - finaliste 8 points - demi-finalistes 6 points – quarts de finalistes 4 points (+ 2 points de participation par étape à partir de la 2ème étape jouée avec le même partenaire).

Pour la première année de lancement (2027), l'idée est de rester sur un système « simple » de classement. À terme la volonté de la commission handi-pétanque est de faire une finale nationale avec les meilleures doublettes sur classement général afin de désigner les meilleurs joueurs.

LABEL HANDI-PETANQUE 2026-2027 : Il est décidé de relancer le label handi-pétanque 2026-2027 dans la continuité de la première campagne 2024-2025 (pas de modification particulière à noter).

6. Championnats de France (Corine VEROLA)

Vous trouverez en pièce jointe la répartition des délégués sur les championnats de France 2026.

Le comité directeur valide, à la majorité, le maintien des championnats de France de tir de précision (le règlement pouvant être revu).

7. Structuration projet vie fédérale et calendrier (Jean-Philippe SANTUCCI)

Présentation des projets Classement et Calendrier 2027 à tous les élus de CODIR après les travaux menés en commission.

Le projet Classement, s'il est adopté, sera la pierre angulaire de la vie fédérale et sportive de demain. Lors de sa présentation, le projet Calendrier 2027 comportait 2 propositions qui ont été soumises au vote des élus du CODIR par le Président de la FFPJP.

Le projet 2, plus novateur, a été retenu, dont voici les principaux points de changement :

- Une saison sportive sur l'année civile et prise en compte des résultats du 1er janvier au 31 décembre ;
- L'organisation de la Coupe de France sur une saison (création d'un plateau pour les tours de zone) ;
- Les tours de CNC placés en début de saison ;
- Une modernisation des « France » triplettes F et H, pour les triplettes F et H la création d'un champion régional à part entière positionné en amont des championnats départementaux et qui donnera un avantage pour les qualifiés aux France issus de ce championnat ;
- Création du France X3 mixte en JP.

A ce stade, il s'agit d'un projet et de pistes de réflexion, aussi la commission continue ses travaux et les échanges (internes et externes) pour parfaire ces propositions. Le travail de réflexion en commissions et/ou groupe de travail continuent donc et fera l'objet d'un point d'étape du CODIR d'avril pour une finalisation du projet et décision sur ces sujets en juin.

8. COT (Fabienne VIGUIE)

Obligation du Projet Associatif

Un consensus fort se dégage sur le fait que le projet associatif constitue la base du développement et doit être un critère structurant. En 2025, le projet associatif était un critère du niveau 1. Il était nécessaire pour passer au niveau 2, mais un comité pouvait valider le niveau 1 sans projet associatif (s'il validait les 4 autres critères du niveau 1). Pour 2026, la commission COT a acté l'obligation de présenter un projet associatif pour accéder au premier niveau et commencer à être valorisé financièrement. Si un comité n'est pas en mesure de fournir un projet associatif, ce dernier percevra 0 € sur sa COT 2026. Un travail d'accompagnement à l'écriture du projet associatif est actuellement mené auprès des territoires d'outre-mer. Nous devons également relancer les comités métropolitains n'ayant à ce jour pas de projet associatifs 2025-2028 (ils sont au nombre de 71 : 47 comités départementaux sans aucun projet associatif et 32 comités départementaux avec un projet associatif 2021-2024 à mettre à jour pour 2025-2028).

Evolution de l'outil COT

Comme convenu en fin d'année 2025 et lors de l'atelier du congrès, nous allons faire évoluer la grille de critères des COT en continuant de rationaliser au maximum certains critères chiffrés (notamment les objectifs concernant la formation d'éducateurs, la politique jeune ou l'arbitrage). Parmi les retours que nous avons eu sur la campagne de l'an dernier, le critère de l'organisation de tous les qualificatifs aux championnats de France a posé un problème. Spécifiquement concernant le Jeu Provençal et le tir de précision. La commission COT décide malgré cela de maintenir l'entièreté de ce critère. En effet, il nous paraît difficile de tenir un discours à géométrie variable en fonction du type de championnat de France. Néanmoins, pour les territoires rencontrant des difficultés d'organisation de ces qualificatifs (manque de pratiquants en Bretagne et en Pays de la Loire), la commission COT propose dans un premier temps d'organiser une grosse qualification régionale réunissant tous les départements.

Projets innovants en parallèle des COT

Une piste d'amélioration de l'outil a été évoquée pour les années à venir. À terme, la commission COT souhaiterait permettre aux comités de présenter en parallèle de leur page COT, un projet innovant concernant une thématique particulière et différente chaque année (arbitrage, jeunes, sport-santé). Cela permettrait aux comités de percevoir un éventuel bonus en plus de leur aide COT.

Maintien des cas particuliers

Concernant les « petits comités », des points de vigilance ont été identifiés :

- Difficulté à disposer d'éducateurs et d'arbitres ;
- Complexité à organiser certaines compétitions ;
- Risque d'iniquité entre petits et grands comités.

Un besoin d'adaptation ou d'assouplissement des critères pour les petits comités a été évoqué, tout en conservant une exigence cohérente pour les comités de plus grande taille.

Quoiqu'il en soit, comme pour 2025, la commission COT souhaite avoir un regard particulier concernant les petits comités (définition de petit comité à peaufiner... moins de 1500 licenciés ?). De même la Corse et les territoires d'outre-mer seront analysés spécifiquement pour l'attribution de leur aide financière COT 2026.

Enveloppe COT 2026 totale

La commission COT dispose d'une enveloppe totale 2026 de 300 000 €.

Suivi et prochaines étapes

- Travail de réflexion sur la nouvelle grille de répartition financière par niveau de COT ;
- Amélioration de l'outil COT en continuant de la rationaliser au maximum ;
- Travail de réflexion sur l'adaptation 2026 aux cas particuliers (notion de « petits comités »).

9. Honorabilité (Fabienne VIGUIE)

A ce jour, nous n'avons pu déposer aucun fichier au contrôle de l'honorabilité.

Force est de constater que les éléments dont nous avons besoin pour le contrôle sont absents ou non actualisés dans GESLICO, malgré les nombreuses demandes et rappel de la Fédération auprès des CD et CR.

Peu de comité a un fichier "propre" et utilisable pour le contrôle et pour 2026, les CD et CR n'ont donc plus la main.

Le travail sur la base de données a commencé.

Pour rappel, le Ministère n'impose à ce jour, que le contrôle des exploitants, des encadrants, des arbitres, des gestionnaires de tables de marque.

Concernant les éducateurs, un mail a été directement adressé ce weekend aux éducateurs qui ont été recyclés ces 5 dernières années pour savoir s'ils sont "en activité" en 2026 avec une info en parallèle aux CD. GESLICO sera actualisé avec le retour de ces mails et seuls les licenciés "en activité" pourront être encadrant en 2026 et cette information sera adressée aux CD.

La même démarche sera faite dès la semaine prochaine pour le corps arbitral et en suivant pour les GTM.

Au fur et à mesure, les fichiers seront déposés pour le contrôle mais ces démarches nécessitent beaucoup trop de temps !

Au-delà de cette difficulté s'ajoute aussi une difficulté technique d'extraction des données qui sera rapidement traitée.

L'honorabilité est une commande ministérielle face à laquelle notre fédération est en difficulté pour répondre en ce début d'année, concomitante avec la mise en place de la nouvelle licence et elle doit réagir rapidement si elle ne veut pas être sanctionnée mais aussi pour s'assurer d'un entourage honorable et donc d'une pratique dans un contexte sécuritaire.

10. Fair-Play (Véronique BAJOLLET)

Notre satisfaction est d'avoir pu mettre en place ce trophée en si peu de temps pour récompenser 2 joueurs méritants avec 2 bons dossiers lors du congrès fédéral.

Le label sera intégré sur nos documents, le service communication se chargeant de le rajouter sur nos documents.

Un roll-up est en commande, il sera exposé à l'entrée du congrès fédéral aux côtés du Président lors du protocole.

Une page, avec la charte du Fair-Play, sera incluse dans les programmes des championnats de France. Il est évoqué la possibilité de porter la tenue Fair Play dans les concours, comme les maillots des Champions nationaux mais il s'avère que ce serait compliqué par rapport à l'homogénéité – Il est proposé que les lauréats portent leur pin's pendant la compétition et leur tenue entre les parties.

11. Féminines (Richard PAPON)

Roland ARMAND rejoint la commission.

Résultat du questionnaire envoyé aux organes déconcentrés : nous avons obtenu 944 réponses, dont 850 provenant des clubs.

89,1 % des répondants sont favorables à la création d'une Coupe de France féminine.

Le CODIR acte le principe d'une coupe de France féminine, la commission va donc continuer à travailler afin de proposer un projet (architecture, règlement et financement) ayant vocation à être évoqué lors du CODIR d'avril pour finalisation lors du CODIR de juin.

Le comité directeur valide, à la majorité, le maintien de la féminine dans la version actuelle de la coupe de France des clubs en cas de création d'une coupe de France Féminines.

12. Arbitrage (Evelyne CHAPILLON)

Nous restons sans nouvelle de comités qui n'ont toujours pas transmis leurs référents et responsable des sous commissions des traitements et fautes d'arbitres. Cela devient très pénible de relancer. Ne faudrait-il pas augmenter les amendes ?

Avec la nouvelle licence dématérialisée et l'honorabilité des arbitres, des comités n'ont pas fait leur mise à jour depuis des années. En effet, nous avons un arbitre national qui depuis des années est toujours arbitre régional, et les cas sont multiples. Nous remercions Aurélie qui s'efforce de tout mettre à jour. Il nous manque également des informations des arbitres nationaux, européens et internationaux, nous ne savons pas s'ils officient encore.... Nous allons donc demander à leur comité, en espérant qu'ils nous répondent, de mettre à jour les données sinon nous envisagerons de les retirer de nos fichiers en cas d'absence de réponse, et ils ne pourront plus arbitrer.

Pour 2027, les inscriptions aux examens, tous grades confondus, devront être demandées avant le 1^{er} octobre. Les formateurs devront demander les autorisations requises pour faire les formations initiales.

Une problématique est que certains de nos collègues ne font jamais de recyclage, certains comités ne jugent pas utile de former les arbitres, certains collègues ne jugent pas utile de venir... Avec le centre de formation, nous réfléchissons à la vérification de formation de tous les arbitres de France et s'il n'y avait pas de remise à niveau annuelle alors il n'y aurait pas de nomination, quelque-soit le grade de l'arbitre.

Pour ce qui est des examens de l'année en cours, des comités ont demandé des dérogations de date. Aucune n'a été acceptée car depuis des années et sur tout le territoire, l'examen d'arbitre tout grade confondu est le dimanche du troisième week-end de janvier (indiqué dans le calendrier fédéral qui est transmis à tous les comités).

Pour 2026, nous avons 1 candidat pour le PNA, et 12 candidats pour l'examen national (pour le PNA la note est de 18 sur 20 pour être admissible - pour l'examen national la moyenne requise est de 17 sur 20, tout en sachant qu'il faut avoir minimum de 16 en pétanque et provençal).

RESULTATS :

PNA :

BARBERET JONATHAN CD 973	REFUSE
--------------------------	--------

EXAMEN NATIONAL :

DREYFUS LOUIS CD 93	REFUSE
GAUTHIER LAURENT CD 34	REFUSE
GAUTIER NATHALIE CD 06	ADMISSIBLE
KUZMINSKI DIMITRI CD18	ADMISSIBLE
MENEZ ARNAUD CD56	REFUSE
MEZIANI AMAR CD71	REFUSE
MILAZZOTTO PIERRETTE CD 38	REFUSE
ROMUALD JEAN-MICHEL CD 38	ADMISSIBLE
SIMON CHRISTOPHE CD25	ADMISSIBLE
TOURNEUX LUDOVIC CD 40	REFUSE
VALLOT CHRISTOPHE CD 83	REFUSE

Les 4 candidats admissibles seront convoqués sur les championnats de France pour la partie pratique de l'examen.

13. Jeunes (Gaëlle CAUVIN)

Vous trouverez en pièce jointe le Powerpoint COUPE DE France JEUNES.

Le comité directeur invite la commission jeunes à continuer ses travaux sur la mise en place d'une coupe de France jeunes en 2027. Point d'étapes lors du CODIR d'avril, finalisation CODIR de juin.

14. DROM/COM (Véronique BAJOLLET)

Proposition de formations

Quelques inscrits, mais pas suffisamment pour mettre des formations en place, en attente de réponses des retardataires.

Visio annuelle avec les arbitres

Roland ARMAND et Jean-Marie MEHOUE ont assuré une mise à niveau avec 35 participants en Visio le 27 janvier.

Une autre Visio est programmée le 25 février pour les 21 absents.

Il s'en suivra une formation en mars sur le tir de précision et une autre sur le jeu provençal pour les CD intéressés.

Une attestation sera envoyée à chaque arbitre présent.

Projet associatif à terminer pour certains CD dans les COT

Chaque département concerné par un projet associatif en cours, a confirmé sa présence pour une Visio organisée en présence de Corentin DUTERME.

- La Polynésie est toujours en réflexion sur son positionnement, le Président attend le retour de ses clubs ;
- La Réunion était présente ;
- La Guadeloupe a oublié ;
- La Guyane a demandé un report ;
- La Martinique n'a pas donné suite ;
- Les îles du Nord et Mayotte ont déjà été validées.

Sans projet associatif, le niveau 1 ne sera pas atteint et aucune aide financière ne sera accordée.

15. Formation (Véronique BAJOLLET)

• **7 et 8 mars 2026 : SEMINAIRE à Vichy**

Nous n'avons que 10 inscrits sur 60 formateurs déclarés, on espérait mieux, mais c'est le premier et il permettra de tester la formule (durée et contenu).

Réunion de la commission formation veille du CODIR sous format mixte, présentiel et Visio en juin 2026.

• **Mise à jour des données des licenciés**

Actuellement, les listes des personnes formées sont en train d'être remises à jour, chaque intéressé (arbitres et éducateurs) doit répondre :

- Educateurs ;
 - Arbitres.
- Et aussi :
- GTM ;
 - PDJ.

Pour faciliter cette mise à jour annuelle, il faudrait mettre en place 2 filtres divisés en étapes :

A) Filtre 1

Etape 1 : Mise à jour chaque année de geslico, sur les diplômes, grades ou agréments obtenus, en fin de période de formation

Ce qui sous-entend que les différents statuts (arbitres, officiels et éducateurs) soient inscrits sur geslico avec :

- La date d'obtention du diplôme,
- Le grade
- Et la date du prochain recyclage à effectuer

Etape 2 : Le licencié lors de sa prise de licence :

- Demande sa licence joueur,
Et
- Demande une licence complémentaire selon les fonctions occupées au sein de la fédération. Il ne demande cette licence complémentaire que s'il compte œuvrer en tant qu'arbitre, éducateur ou officiel sur l'année à venir. En clair, il se déclare actif par ce biais-là et à condition qu'il soit en règle (recyclé, mise à niveau...).

Ce qui sous-entend qu'on a créé des licences complémentaires (licence éducateur, licence arbitre, licence GTM, licence DPJ).

Cette licence ne coûte pas plus chère, c'est un complément présent sur le QR code qui permet d'être identifié lorsqu'on scanne le QR code.

Etape 3 : Lors des compétitions et championnats, un licencié qui n'a pas sa licence complémentaire (donc qui ne s'était pas déclaré actif) apparaîtra en rouge sur gestion concours et ne pourra pas exercer.

S'il souhaite redevenir actif en cours de saison il devra faire sa demande de licence complémentaire.

Si on veut avoir des personnes diplômées ou agréées au sein des clubs ou comités et sur les concours et compétitions c'est un premier filtre.

B) Filtre 2

A l'avenir, on peut imaginer un second filtre sur les compétitions : il suffit que gestion concours identifie en rouge (non conforme et non autorisé à œuvrer) les arbitres, éducateurs et officiels non actifs et/ou non honorable et qu'ils ne soient pas autorisés à exercer.

Pour cela, il faudrait mettre en place :

Phase 1 : pour ouvrir un concours sur gestion concours, le GTM ouvre un accès sécurisé avec son code personnel et s'il n'est pas diplômé/agréé ou actif ou honorable sa session ne peut pas s'ouvrir.

Phase 2 : le GTM rentre sur le concours ouvert les noms du DPJ et des arbitres, si là aussi une de ces personnes n'est pas diplômée/agréée ou actif ou honorable sa fiche se place en rouge et il ne peut exercer.

Phase 3 : lors de l'inscription des équipes, le GTM rentre l'éducateur avec son équipe et si ce dernier n'est pas diplômé/agréé ou actif ou honorable, là aussi sa fiche se place en rouge et il ne peut coacher son équipe.

D'ici la fin de mandat, nous souhaiterions que GESLICO ne soit plus accessible à des prestataires qui pourraient utiliser les données personnelles des licenciés à des fins autres que celles initialement prévues.

16. Centre National (Michel ROBERT)

Le permis de construire a été déposé en janvier.

La modélisation du projet a été présentée au comité directeur.

Les appels d'offre sont en préparation pour avril.

17. Evènementiel (Laurent BOURLET)

Le congrès fédéral 2026 se déroulera à VALENCE (26) les vendredi 18 et samedi 19 décembre 2026.

Pétanque tour : 6 dossiers restent en attente en raison des prochaines élections municipales.

CHIFFRES COMMUNICATION :

- 158 000 abonnés FACEBOOK ;
- 20 000 abonnés INSTAGRAM ;
- 53 000 abonnés YOUTUBE.

Notre chaine YOUTUBE a généré :

- 11.6 millions de vues en 2025 ;
- 850 heures de direct.

V. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Contrôles antidopage (MLB) : au-delà des habituels contrôles diligentés par l'AFLD sur les championnats et coupe de France, la FFPJP les sollicitera afin que des contrôles AD (qu'elle financera) aient lieu sur 4 manifestations fédérales d'envergure.

Affaire Duvarry/FFPJP (MLB) : « La prudence est mère de sureté », je ne souhaitais pas divulguer la décision de la cour d'appel de Lyon avant qu'elle ne soit signifiée par un commissaire de justice à la société DUVARRY DEVELOPPEMENT. C'est chose faite et cette décision est désormais exécutoire. J'ai demandé à notre avocat de solliciter la société DUVARRY DEVELOPPEMENT afin qu'elle rembourse à la FFPJP les sommes qui lui sont dues pour un montant de 314.028,91 euros qui doit être toutefois diminué de la somme de 5.000 euros accordée à la société DUVARRY DEVELOPPEMENT pour les frais d'appel par la Cour d'appel.

Je peux vous confirmer que la société DUVARRY DEVELOPPEMENT a versé la somme de 309.028,91 euros à la FFPJP. La Cour d'appel a confirmé que la résiliation par la FFPJP des contrats qui la liaient à la société DUVARRY DEVELOPPEMENT présentait un caractère fautif, mais elle a infirmé en revanche le jugement de première instance quasiment sur tous les postes d'indemnisation qui avaient été retenus par le tribunal en suivant pour l'essentiel les nombreuses explications que nous avons présentées.

Je dois également vous préciser que cette décision peut encore faire l'objet d'un pourvoi en cassation de la part de cette dernière d'ici le 3 avril prochain au plus tard.

Ma responsabilité est de veiller aux intérêts de la Fédération sans précipitation et sans me soucier des velléités des uns et des autres en particulier ;

Retour du congrès de Pontivy (MLB) : Une AG statutaire est organisée selon les textes en vigueur. L'expression de chacun doit se faire le cadre prévu. Je suis toujours favorable au débat mais la FFPJP ne renvoie pas une image de sérieux lorsque son AG n'est pas cadrée et que l'ordre du jour n'est pas respecté. De nombreuses questions posées durant l'AG ont déjà leurs réponses dans les différents envois faits tout au long de l'année à nos organes déconcentrés. Nous devons veiller à mieux inciter les représentants des CD CR à prendre connaissance de toutes les informations en amont du Congrès.

Je vous encourage donc à mieux préparer vos interventions à les travailler avec les salariés et les collègues intervenants dans votre périmètre en tant que VP.

Discipline et Ethique (MLB) : j'attire votre attention sur le fait que les propos prononcés à l'égard de quelqu'un peuvent être perçus comme *vexatoires ou humiliants lorsqu'ils remettent en cause les compétences ou la gestion d'une structure de la FFPJP ou plus largement d'un acteur de nos disciplines sportives*. Il faut dès lors être attentifs à la façon de s'exprimer ou de se comporter avec les autres.

Trophées des villes et masters (MLB) : GDP Vendôme reprend à son compte ces deux compétitions avec la volonté de s'investir pour la pétanque et développer leur concept. Pour information, les droits d'entrée et les montants ont été revus. Les équipes du Trophée des Villes ne seront plus des équipes départementales mais de ville ou de club qui s'inscriront directement auprès de GDP, charge à GDP de choisir les équipes participant à cette compétition. Par ailleurs, à terme le ranking fédéral se substituera au ranking ayant cours sur les masters.

VI. DATES DES REUNIONS 2026

24 avril 2026 en Visio

5 et 6 juin 2026 à MARSEILLE

25 et 26 septembre 2026 à MARSEILLE

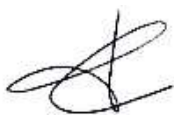
13 et 14 novembre 2026 à MARSEILLE

17 décembre 2026 à VALENCE

CONGRES FEDERAL les 18 et 19 décembre 2026 à VALENCE (26)

(Fin de la réunion : samedi 21 février à 16h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

